



## AG/ Non quorum / Decisions

Par **khunmanu**, le **15/07/2013** à **15:54**

MON AG DE COPRO VIENT D'AVOIR LIEU  
LE QUORUM N'ETAIT PAS ATTEINT (4838 SUR 10000)  
LE SYNDIC A DONC UTILISER L'ARTICLE 25 PUIS 24 POUR FAIRE PASSER SES  
DECISIONS;  
ONT ILS LE DROIT NOTAMMENT POUR LES RECOURS EN JUSTICE POUR CHARGES  
NON PAYEES OU CERTAINES DECISIONS NE RENTRANT PAS DANS LES TRAVAUX  
D'ENTRETIEN;AUCUN DOCUMENT NI ETAT FINANCIER NI DEVIS NE FIGURAIENT  
DANS L'ORDRE DU JOUR;  
EST IL NORMAL QUE LE PV SOIT PRE REMPLI AVEC RESOLUTION VOTE A  
L'UNANIMITE DES COPRO PRESENTS AVNT TOUT VOTE OU DECISION. JE SUIS  
SURPRIS C'ETAIT MA PREMIERE AG;  
MERCİ DE VOS REPONSES OU TEMOIGNAGES OU LIENS POUR COMPRENDRE;  
JE DOIS AIDER UN AMI COPRO QUI POUR DE VIEILLES CHARGES NON PAYEES DE  
2009 SE VOIT CONDAMNE A UNE SAISIE IMMOBILIERE;  
KHUNMANU

Par **HOODIA**, le **18/07/2013** à **08:18**

Bonjour,  
Rien de ceci ne parait en dehors des règles...